

Mairie de  
Saint-Chinian



**Commune de Saint-Chinian**  
**Département de l'Hérault**  
**République Française**

**Délibération du Conseil Municipal n° DCM 2024-006**  
**Séance du 29 janvier 2024**

**Objet : Adhésion au nouveau groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fournitures / services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » avec Hérault Énergies**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf janvier, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Chinian régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du cloître, à 20 heures 30, sous la présidence de Catherine COMBES, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées au moins trois jours francs avant la séance.

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 19**

**PRÉSENTS** : (10) Mme Catherine COMBES, Maire ;

M. Alain GHISALBERTI, Mme Hélène TÊTELIN, M. Sylvain DÉCOR, M. Jean-François MADONIA, Adjoints ;

Mme Monique LEROY, Mme Corinne TRINQUIER, Mme Sandrine COUSTE, Mme Sylvie MAURY, M. Luc FOURNIER, Conseillers municipaux.

**POUVOIRS** : (2) Mme Marie-Claude MOTHE à Mme Catherine COMBES, Mme Julie BENEZECH à Mme Hélène TÊTELIN.

**ABSENTS** : (7) M. Clément CHAPPERT, M. Franck TEYSSIER, M. Philippe MARCON M. David MOUTON, M. Lucien DUPRÉ, M. Bruno ENJALBERT, M. Patrice HANRIOT.

**ABSENT EXCUSÉ** : (0)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Hélène TÊTELIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 23 janvier 2024

---

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de l'énergie ;

**Vu** le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2113-6 et suivants ;

**Vu** la convention d'adhésion à un premier groupement de commandes pour « l'achat d'énergies » en date du 05/12/2018 jointe en annexe ;

**Vu** le projet de la nouvelle convention constitutive d'adhésion à un groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » jointe en annexe ;

**Considérant** que la Commune de Saint-Chinian a des besoins en matière d'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique ;

**Considérant** que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix ;

**Considérant** que les Syndicats d'Énergies de l'Hérault, du Gard, s'unissent pour constituer un groupement de commandes, avec des personnes morales de droit public et de droit privé à titre accessoire, pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique ;

**Considérant** que le groupement est constitué pour une durée illimitée ;

**Considérant** que pour satisfaire ses besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres ;

**Considérant** que HERAULT ÉNERGIES (Syndicat Départemental d'Énergie de l'Hérault) sera le coordonnateur du groupement ;

**Considérant** que ce groupement présente un intérêt pour la commune de Saint-Chinian au regard de ses besoins propres ;

**Entendu l'exposé de Madame le Maire ;**

**Ainsi, après avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

### **DÉCIDE**

**Article 1 : DE PRENDRE ACTE** de la dissolution du précédent groupement de commandes.

**Article 2 : DE VALIDER** l'adhésion de la Commune de Saint-Chinian au nouveau groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée.

**Article 3 : D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant, à signer tous les documents afférents, à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins.

**Article 4 : D'AUTORISER** le coordonnateur et le Syndicat d'Énergies dont il dépend (syndicat « gestionnaire » de rattachement), à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison.

**Article 5 : D'AUTORISER** le représentant du coordonnateur à signer tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés correspondants issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune de Saint-Chinian.

**Article 6 : D'APPROUVER** la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies.

**Article 7 : DE S'ENGAGER** à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents et à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

**Article 8 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera :

- Transmise au représentant de l'Etat.

Ampliation adressée à :

- Monsieur le Président d'Hérault Énergies,
- Monsieur le Comptable de la Collectivité.

**Adopté à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme

Fait à Saint-Chinian, le 30/01/2024

Le Maire,  
Catherine COMBES

